

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 462 Subvention à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Lézarts de la Bièvre ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Lézarts de la Bièvre, dont le siège social est situé 29 rue Galande (5e), pour l'organisation de la douzième édition des journées portes ouvertes des artistes de la Bièvre (X01763-15918 - 2012-04375).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.